

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°63-1
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire (inspecteur du premier degré et chef d'établissement).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur REP est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du REP, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire. - Etablissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Aide à l'organisation et l'animation pédagogique des réseaux, accompagnement des équipes d'école et de collège. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif. - Suivi des actions d'accompagnement à la scolarité. <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré - Capacité à travailler en équipe - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés - Savoir adopter le bon positionnement
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Pour les nouveaux candidats : participation au mouvement, affectation à titre provisoire la première année. Mission de trois ans renouvelable une fois.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DPE DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1</p> <p>Dépôt des candidatures jusqu'au 27 juin 2016 par courrier électronique aux deux adresses suivantes : ce.dp13@ac-aix-marseille.fr et philippe.pesteil@ac-aix-marseille.fr. Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	M. Philippe Pesteil – Chargé de mission Cellule des Politiques Educatives au 04 91 99 68 04.

FICHE DE POSTE

Année 2016/2017

IDENTIFICATION DU POSTE	REFERENCE	N°63-2
	INTITULE DU POSTE	Coordonnateur REP+
	PLACE DU POSTE	Le poste est placé sous l'autorité conjointe des co-pilotes du réseau d'éducation prioritaire renforcé (inspecteur du premier degré et chef d'établissement).
PROFIL DU POSTE	CADRE GENERAL	La fonction de coordonnateur REP+ a été créée afin de coordonner la mise en œuvre du projet de réseau entre le collège et les écoles du réseau. Il a vocation à intervenir pour les deux degrés d'enseignement.
	MISSIONS	Le coordonnateur REP+ est particulièrement chargé de mettre en œuvre les orientations arrêtées par les co-pilotes du REP, en lien avec l'IA-IPR référent.
	FONCTIONS	<ul style="list-style-type: none"> - Suivi et évaluation du projet du réseau d'éducation prioritaire. - Etablissement de liaisons fonctionnelles entre les cycles (1^{er} et 2nd degrés). - Aide à l'organisation et au suivi des journées de formation/concertation REP+. - Accompagnement des équipes d'école et de collège. - Assurer la circulation de l'information relative à l'éducation prioritaire et les liens avec le secteur associatif. - Suivi des actions d'accompagnement à la scolarité. <p>A cet effet, il élabore et diffuse des documents de travail, instruit et suit des dossiers, organise les réunions institutionnelles.</p> <p>Par ailleurs, le coordonnateur de réseau d'éducation prioritaire actualise et suit les liaisons avec les partenaires de l'éducation nationale (services de l'Etat, collectivités locales, associations...) en particulier dans le cadre de la Politique de la Ville.</p>
	COMPETENCES	<ul style="list-style-type: none"> - Connaissance du fonctionnement du système éducatif 1^{er} degré comme 2nd degré - Capacité à travailler en équipe - Coopérer avec des personnels de statuts et missions variés - Savoir adopter le bon positionnement
CONTEXTE ADMINISTRATIF	PRE-REQUIS (diplômes ou expérience)	Bonne expérience en éducation prioritaire souhaitée. La détention d'un CAFIPEMF constitue une réelle valeur ajoutée.
	NOMINATION	Pour les nouveaux candidats : participation au mouvement, affectation à titre provisoire la première année. Mission de trois ans renouvelable une fois. Rattachement administratif en circonscription pour les postes pleins.
	REGIME HORAIRE	Le titulaire du poste exerce selon le régime horaire des enseignants du 1 ^{er} degré. Le titulaire du poste bénéficie du régime de congés des enseignants du 1 ^{er} degré. Le poste ouvre droit à la perception d'une NBI de 30 points.
	MODALITES DE CANDIDATURE	<p>Envoi du dossier de candidature avec une lettre de motivation et un curriculum vitae à</p> <p style="text-align: center;">DPE DSDEN des Bouches-du Rhône 28 Boulevard Nédélec 13231 Marseille Cedex 1</p> <p>Dépôt des candidatures : au plus tard le 27/06/2016 par courrier électronique aux deux adresses suivantes : ce.dp13@ac-aix-marseille.fr et philippe.pesteil@ac-aix-marseille.fr.</p> <p>Des entretiens avec une commission de recrutement seront organisés.</p>
	CONTACT	M. Philippe Pesteil – Chargé de mission Cellule des Politiques Educatives au 04 91 99 68 04.

APPELS A CANDIDATURES

Division des Personnels
Enseignants du 1^{er} degré

Bureau des actes
collectifs- DP2

Référence

Dossier suivi par
Monique VEAUGIER

Téléphone
04 91 99 67 52
Fax
04 91 99 67 81
Mél.

ce.dp13@ac-aix-marseille.fr

28-34 boulevard
Charles Nédelec
13231 Marseille
cedex 1

1) Quatre postes de Coordonnateurs REP+ à 100%

- **Réseau REP+ Barnier** (collège Barnier / IEN Marseille 01) :
- **Réseau REP+ Vallon des Pins** (collège Vallon des Pins / IEN Marseille 12)
- **Réseau REP+ Fabre** (collège Fabre / IEN Vitrolles)
- **Réseaux REP+ Clair Soleil et Marie Laurencin** (collèges Clair Soleil et Marie Laurencin / IEN Marseille 02)

2) Trois postes de coordonnateurs REP à 50 %

- **Réseau REP Louise Michel** (collège Louise Michel / IEN Marseille 07) : (création rentrée 2016)
- **Réseau REP P. Eluard** (collège P. Eluard / IEN Fos) : (création rentrée 2016)
- **Réseau REP Claudel** (collège Claudel / IEN Vitrolles) : (création rentrée 2016)

Pour le directeur académique des Bouches du Rhône
Le secrétaire général

Signé

Vincent LASSALLE